

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2019-173

NG

OBJET : Ouverture des concours externe, interne et du troisième concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020 - **Modificatif**

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2018-258 du 25 mai 2018 donnant respectivement délégation de signature à Madame Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Monsieur Xavier BASTARD, Secrétaire général,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion et relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion.

Vu l'arrêté n° 2019-162 en date du 15 juillet 2019 portant ouverture d'un concours externe, interne et du troisième concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe – session 2020.

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté précité n° 2019-162 du 15 juillet 2019 en raison des demandes de conventionnement, formulées par les centres de gestion suivants : le CDG du Cher (18), le CDG de l'Indre (36), le CDG de Indre-et-Loire (37), le CDG du Loir-et-Cher (41) et le CDG du Loiret (45).

ARRETE

Article 1 : Le nombre de postes ouverts par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France en convention avec les centres de gestion de la région Ile-de-France/Centre-Val de Loire est modifié et porté à **678 postes** répartis de la manière suivante :

SPECIALITES	POSTES OUVERTS			
	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total
Bâtiment génie civil	65	39	26	130
Réseaux voirie infrastructures	53	30	20	103
Prévention et gestion des risques hygiène restauration	53	31	21	105
Aménagement urbain et développement durable	18	10	7	35
Déplacements transports	8	3	2	13
Espaces verts et naturels	44	26	17	87
Ingénierie informatique et systèmes d'information	60	36	24	120
Services et interventions techniques	22	12	8	42
Métiers du spectacle	15	9	6	30
Artisanat et métiers d'art	8	3	2	13
Total	346	199	133	678

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n° 2019-162 en date du 15 juillet 2019 restent inchangés.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel et affiché dans les locaux des centres de gestion de l'Île-de-France, du C.N.F.P.T. 1^{ère} couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 1^{er} août 2019



Pour le Président et par délégation,
Le Secrétaire Général

Xavier BASTARD

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20190801-2019-173-AR
Date de télétransmission : 06/08/2019
Date de réception préfecture : 06/08/2019